FINANCER L'ÉCONOMIE

BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

Notre lettre aux parlementaires **N° 47** / *juin 2026*

Financements

Des banques compétitives pour une Europe souveraine

Transition énergétique, réindustrialisation, transition numérique, innovation, défense : ces priorités stratégiques exigent des flux de financement annuels bien supérieurs à ceux observés historiquement dans l'Union européenne (UE)[1] La consultation menée par la Commission européenne sur la compétitivité du secteur bancaire[2], qui s'est achevée le 19 avril dernier, rappelle la nécessité d'un système bancaire capable de financer ces ambitions.

Les banques fournissant près des trois quarts des financements dans l'UE, leur compétitivité constitue un déterminant essentiel de la souveraineté européenne. Sans un secteur bancaire solide, en mesure d'accroître son offre de financement et de rivaliser avec les grands acteurs internationaux présents sur son propre marché, l'UE s'exposerait à une dépendance accrue à des financements non européens. Dans plusieurs segments de la banque d'investissement, les établissements non européens — en particulier américains — ont renforcé leur présence. Pour autant, ces enjeux invitent à appréhender la compétitivité bancaire dans une acception plus large que celle, microéconomique, centrée sur la rentabilité ou les parts de marché : la capacité du secteur bancaire à répondre efficacement à la hausse des besoins de financement, inédite par son ampleur.

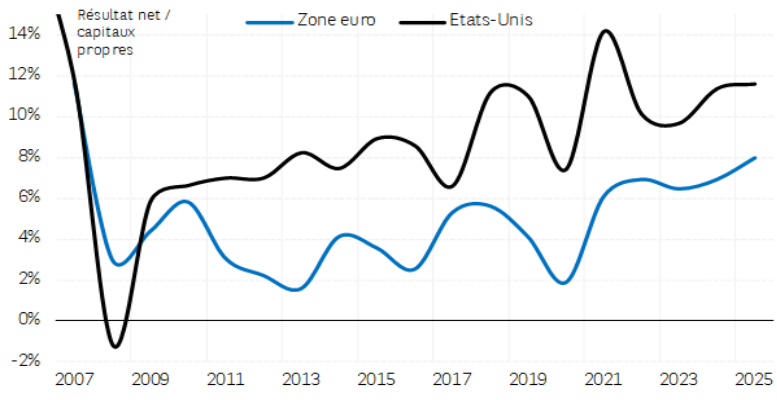
D'importants progrès ont déjà été accomplis : la rentabilité bancaire s'est fortement redressée depuis 2022, et le cadre prudentiel a été considérablement renforcé depuis un peu plus de dix ans. Mais plusieurs axes d'amélioration demeurent, notamment adapter les exigences prudentielles aux nouveaux enjeux et accroître l'intégration des marchés de capitaux, comme l'ont souligné les rapports Letta et Draghi.

Le redressement de la rentabilité bancaire : une condition nécessaire mais non suffisante

Après une longue période de taux bas ou négatifs, la normalisation des taux depuis 2022 a soutenu la rentabilité des grandes banques européennes (cf. graphique 1). L'écart avec leurs rivales américaines persiste toutefois. Il tient principalement à des facteurs structurels. Ainsi, dans un système financier américain qui repose davantage sur les marchés, les financements procurent plus de commissions aux banques et consomment peu de fonds propres, une combinaison propice à une rentabilité plus élevée.

Cet écart n'est pas neutre : en générant davantage de capitaux propres de manière organique, les banques américaines disposent d'une capacité supérieure à absorber une hausse de leurs actifs pondérés par les risques (RWA). Elles peuvent ainsi accroître plus aisément leur offre de financement et investir dans de nouvelles activités, renforçant encore leur avantage compétitif.

Valorisations comparées des fonds propres des grandes banques européennes et américaines*



* Dix premiers groupes bancaires selon le montant du capital Tier One (classement *The Banker*, juillet 2025). Données consolidées de chaque groupe, moyenne pondérée par les capitaux propres.

La Commission européenne doit publier prochainement un rapport sur la compétitivité du secteur bancaire européen. Le premier article vous livre quelques éléments de réflexion sur ce sujet essentiel dans le cadre de nos enjeux de financement et de souveraineté.

Alors que les ventes de véhicules électriques se développent, nos experts d'Arval donnent des éléments de contexte sur les atouts des flottes d'entreprises pour accompagner l'électrification du parc.

N'hésitez pas à me contacter pour échanger plus avant sur ces sujets.



Laurent BERTONNAUD
Directeur des Affaires publiques
France - Numérique - Retail
laurent.bertonnaud@bnpparibas.com

Dans le sillage de la rentabilité financière, le ratio cours/valeur comptable moyen des grandes banques européennes (Price-to-book, P/B) s'est redressé et, pour la première fois depuis 2010, a dépassé en 2025 le seuil de 1, suggérant que la rentabilité anticipée couvre désormais le coût du capital exigé par les investisseurs (cf. graphique 2). Mais les banques américaines continuent de bénéficier de valorisations plus favorables. Celles-ci leur permettent de financer leurs acquisitions par des émissions ou des échanges d'actions, y compris dans les nouvelles technologies. Les banques européennes, quant à elles, recourent davantage au numéraire par essence plus contraint.

Dans son acception large, la compétitivité bancaire renvoie à la capacité du système bancaire à soutenir l'activité économique, à opérer efficacement dans un marché intégré et à rivaliser avec ses concurrentes internationales. Elle est, par ailleurs, étroitement influencée par l'environnement prudentiel et la structure du marché.

Cadre prudentiel : reconnaître les progrès accomplis et trouver le juste équilibre

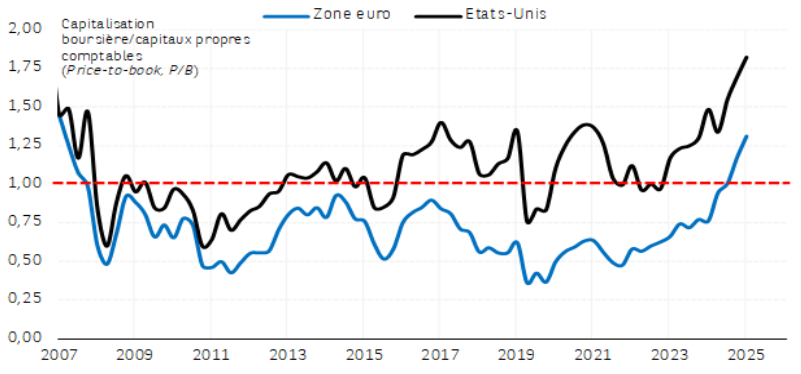
Depuis la crise financière, l'UE a profondément renforcé son cadre prudentiel : transposition de Bâle III, normalisation des modèles internes (TRIM, guidelines EBA), puis adoption du paquet Bâle III final (CRR3/CRD VI), dont l'output floor[3] (applicable dès 2025) constitue l'élément le plus notable. Alors que les banques européennes figurent parmi les établissements les mieux capitalisés et supervisés, la prise en compte progressive des risques climatiques pourrait encore accroître les exigences en capital dans les années à venir.

Si l'intention est légitime, la question du calibrage optimal se pose. Les travaux de la BRI (Banque des règlements internationaux) suggèrent en effet qu'au-delà des niveaux actuels, les gains de stabilité financière associés à une hausse supplémentaire des exigences en fonds propres sont modestes, tandis que les coûts en matière de capacité de financement demeurent significatifs[4]. Trouver le bon équilibre est désormais essentiel pour préserver la solidité du système bancaire européen sans entraver la croissance potentielle ni la capacité du secteur à accompagner les transformations de l'économie.

Réduire la fragmentation et simplifier le cadre : des leviers pour renforcer la compétitivité

La compétitivité bancaire européenne reste pénalisée par le caractère inachevé de l'Union bancaire. La garantie européenne des dépôts (EDIS) demeure politiquement difficile à instaurer mais le véritable chaînon manquant est un cadre européen de liquidité en résolution, indispensable pour gérer efficacement des difficultés bancaires. Cette lacune ne doit pas conduire à l'immobilisme : d'autres leviers existent pour réduire la fragmentation et faciliter la circulation du capital.

Valorisations comparées des fonds propres des grandes banques européennes et américaines*



*Entités cotées des dix premiers groupes bancaires selon le montant du capital Tier One (classement *The Banker*, juillet 2025). Moyenne pondérée par les capitaux propres.

Sources : calculs BNP Paribas à partir de Datastream

L'absence d'un véritable marché intégré limite les économies d'échelle, renchérit le coût du financement, freine la consolidation transfrontière et restreint la circulation optimale du capital et de la liquidité au sein des groupes bancaires européens. Cette fragmentation se traduit par des écarts de conditions de financement entre pays et peut, en période de tension, accentuer les divergences dans la transmission de la politique monétaire. Elle pèse in fine sur le coût du financement des entreprises et, par ricochet, sur l'investissement et la productivité. Les rapports Draghi et Letta ont souligné l'importance d'un marché intérieur plus intégré et d'un secteur financier capable de soutenir l'investissement européen.

Une intégration plus forte des marchés de capitaux permettrait également une mutualisation accrue des risques entre pays améliorant ainsi l'absorption des chocs asymétriques et la stabilité financière.

La relance de la titrisation, engagée en 2025, en constitue un levier important. En permettant aux banques de transférer une partie du risque de crédit aux marchés, une titrisation plus efficace libérerait des capitaux propres et accroîtrait leur capacité à financer de nouveaux crédits. Si la volonté de simplifier les exigences de diligence pour les investisseurs est bienvenue, l'introduction envisagée de sanctions pécuniaires disproportionnées risque toutefois d'en limiter la portée.

Le deuxième frein qui pourrait être relâché d'un cran tient à la complexité du cadre réglementaire. Il ne s'agit pas tant de l'assouplir que de lui conférer une plus grande cohérence: réduction des options nationales, meilleure articulation des coussins macroprudentiels, lisibilité accrue. Un cadre plus prévisible réduirait l'incertitude réglementaire et l'exigence implicite de marché en matière de fonds propres au-delà des exigences prudentielles.

Affermir la position des banques européennes dans les activités de banque d'investissement

Le financement de l'économie européenne continuera de reposer davantage sur l'intermédiation bancaire que sur les marchés de capitaux. Pour autant, une intégration plus

poussée de ces derniers - au coeur du projet d'union de l'épargne et des investissements - permettrait d'accroître l'offre de financement en améliorant l'allocation de l'épargne au sein de l'UE.

À cet égard, préserver la compétitivité des activités de marché des grandes banques européennes est primordial. Or, les données de l'Autorité bancaire européenne montrent un recul de leur positionnement dans plusieurs segments de la banque d'investissement et de marché. Les établissements de pays tiers concentrent ainsi la majorité des commissions sur les matières premières (65% en 2024) et près de la moitié dans la fonction d'agent dont les services aux émetteurs (48%). Leur présence est également marquée dans les services aux organismes de placement collectif (30%), le financement des entreprises (29%), la conservation de titres (24%) et les opérations sur devises (19%). Dans certains services destinés aux fonds, plus de la moitié des actifs sont désormais gérés par trois groupes dont la maison mère est américaine

La montée en puissance de groupes bancaires dont le siège est établi en dehors de l'UE illustre, s'il était besoin, l'intensité de la concurrence internationale à laquelle les grandes banques européennes sont soumises sur leur propre terrain. En reportant une première fois, en juin 2025, l'application de la FRTB (Fundamental Review of the Trading Book) au 1er janvier 2027, la Commission européenne a veillé toutefois à ne pas introduire de désavantage compétitif, cette refonte des exigences en fonds propres relatives au portefeuille de négociation n'étant encore appliquée ni par les États Unis, ni par le Royaume Uni. La proposition début juin 2026 d'un nouveau report jusqu'en 2030 poursuit le même objectif.

Conclusion : renforcer la compétitivité bancaire pour la souveraineté européenne

Achever l'Union bancaire, approfondir l'intégration du marché des capitaux et veiller à l'équilibre du cadre prudentiel : telle est la feuille de route de l'UE pour bâtir un système bancaire solide et compétitif, capable de financer durablement les besoins croissants de l'économie européenne tout en préservant sa souveraineté. Dans une économie où le financement repose largement sur les banques, préserver la compétitivité du secteur bancaire est indispensable pour assurer une rentabilité suffisante, soutenir les investissements nécessaires aux transitions écologique, numérique et industrielle, et renforcer la capacité de l'Union européenne à peser sur les équilibres économiques internationaux.



Laurent QUIGNON
Etudes économique - Responsable économie bancaire
laurent.quignon@bnpparibas.com

[1] La Commission européenne estime ainsi les besoins additionnels pour financer les seules transitions énergétique et numérique à EUR 600?mds par an jusqu'en 2030, soit + 74?% au regard des EUR 810 mds dévolus annuellement à ces secteurs entre 2011 et 2020 (cf. ECB (2024), « Massive investment needs to meet EU green and digital targets », Published as part of the Financial Integration and Structure in the Euro Area 2024). Pour sa part, l'effort de remobilisation en matière de défense a récemment été réévalué à EUR 1200 mds par an (cf. Speech by Prof. Dr Mario Draghi at the Charlemagne Prize ceremony in Aachen, Germany, 14 mai 2026. https://www.aachen.de/europa-internationales/karlspreis/reden-pdf/2026-mario-draghi-english.pdf?cid=111h). Cf. également Derrien G., Quignon L. (2025), UE : Réarmement, transitions énergétique et numérique, la mesure de l'effort, Graphique de la semaine, BNP PARIBAS, 10 avril. https://economic-research.bnpparibas.com/html/fr-FR/UE-Rearmement-transitions-energetique-numerique-mesure-effort-10/04/2025,51452

[2] European Commission, Targeted consultation on the competitiveness of the EU banking sector, 11 février 2026 (https://finance.ec.europa.eu/regulation-and-supervision/consultations-0/targeted-consultation-competitiveness-eu-banking-sector-2026_en).

[3] L'output floor est un plancher réglementaire qui impose que le total des actifs pondérés par les risques (Risk-weighted assets, RWA) d'une banque – qu'ils proviennent des modèles internes ou de l'approche standard – ne puisse être inférieur à une certaine proportion (50% en 2025 et jusqu'à 72,5% d'ici 2030) des RWA calculés selon l'approche standard seule. Cf. Humblot T. (2026), Crédit en zone euro : vers un durcissement des critères d'octroi ciblé sur les ménages mais limité, Graphique de la semaine, BNP PARIBAS, 25 février. https://economic-research.bnpparibas.com/html/fr-FR/Credit-zone-euro-durcissement-criteres-octroi-cible-menages-limite-25/02/2026,53240

[4] Cf. Quignon L. (2016) Les rendements décroissants de la réglementation prudentielle, Revue Banque n°795.https://www.revue-banque.fr/archive/les-rendements-decroissants-reglementation-prudent-LVRB14782).

Transition énergétique

Simplifier et aligner les politiques publiques sur l'automobile et les flottes d'entreprises

Dans un contexte de transition énergétique accélérée, les flottes automobiles d'entreprises occupent une place stratégique dans la transformation du parc roulant français. Elles constituent un levier déterminant de décarbonation par leur capacité de renouvellement rapide et par leur rôle structurant dans l'alimentation du marché de l'occasion. La progression des véhicules électriques à batterie (BEV) au sein des flottes françaises (+48,1 % sur l'année 2025 et +70,5 % à fin mai 2026*) confirme cette dynamique : les entreprises, mieux outillées pour piloter le changement, adoptent plus rapidement les nouvelles motorisations, diffusées ensuite vers les particuliers. Ce mécanisme vertueux fait des flottes un maillon essentiel de la transition écologique.

La décarbonation automobile freinée par un cadre réglementaire et fiscal complexe

Pourtant, cet élan est aujourd'hui freiné par une complexité réglementaire et fiscale croissante. Au fil des années, les dispositifs se sont empilés, mêlant normes environnementales, fiscalité incitative ou pénalisante, et calendriers d'application parfois dissonants. Cette superposition nuit à la lisibilité globale et fragilise la capacité des entreprises à planifier leurs investissements. Les données récentes illustrent cette difficulté : en 2025, les volumes d'immatriculations de véhicules d'entreprise reculent (-8,6 %) à des niveaux historiquement bas, tandis que le parc à la route se contracte et vieillit.

En effet, sur les dix dernières années (2015-2025), si le parc de véhicules d'entreprises progressait de manière régulière en France (+28,7 % en cumulé) là où le marché des particuliers baissait (-6,4 %), 2024 a marqué un tournant majeur. L'instabilité fiscale et le caractère punitif des réglementations liées à la décarbonation (Taxe Annuelle Incitative, réforme des Avantages en Nature…) se sont accentués. La progression des flottes d'entreprises marque alors fortement le pas, avec une croissance ramenée à +1,3 % sur 2024, loin des rythmes historiquement observés. Depuis 2025, et pour la première fois, on observe même une baisse du parc roulant des entreprises qui, en parallèle, continue de vieillir. En 6 ans, il a gagné 6 mois d'âge moyen, dont 3 mois sur les deux dernières années seulement, pour atteindre 7,4 ans. Une tendance qui devrait s'accentuer au vu du ralentissement des renouvellements de véhicules : les immatriculations en flottes continuent de décroître (-5,87 % à fin mai 2026 par rapport à la même période l'an passé).

Cette situation, documentée notamment par les analyses sectorielles, va à rebours des objectifs climatiques et économiques poursuivis.

Simplifier pour accélérer sans brusquer…

Face à ce constat, la simplification apparaît comme une nécessité urgente. Elle constitue une condition préalable pour restaurer la confiance et relancer une dynamique d'investissement vers la transition énergétique. Un cadre clarifié et stabilisé permettrait en premier lieu de renforcer la prévisibilité pour les entreprises, en leur offrant une vision à moyen et long terme indispensable à la gestion de leurs flottes. Il contribuerait également à réduire les coûts administratifs, aujourd'hui alourdis par la multiplicité des règles et des déclarations. Enfin, et surtout, il s'agit de respecter un juste équilibre entre simplification et rationalisation progressive, lisible et prévisible des dispositifs existants qui ne devraient pas être remis en cause trop brusquement au risque de gripper davantage le moteur de la transition tracté par les flottes d'entreprise.

L'ouverture en 2026 d'une mission pilotée par les pouvoirs publics, associant les organisations représentatives de la filière, constitue à cet égard une opportunité majeure. Elle devra permettre d'identifier les points de friction, de rationaliser les dispositifs existants et de proposer un cadre plus cohérent, à la hauteur des enjeux industriels et environnementaux.

… aligner pour réussir

Cette démarche nationale ne saurait toutefois être pleinement efficace sans une articulation étroite avec les politiques européennes.

Le déploiement progressif de nouvelles obligations, notamment celles liées au verdissement des flottes d'entreprises à l'échelle européenne, impose une vigilance accrue afin d'éviter les divergences réglementaires et tout effet de déstabilisation des dispositifs fiscaux en place en France depuis de nombreuses années. Des règles mal alignées exposeraient en effet les entreprises à des contraintes multiples, voire contradictoires, au détriment de leur compétitivité.

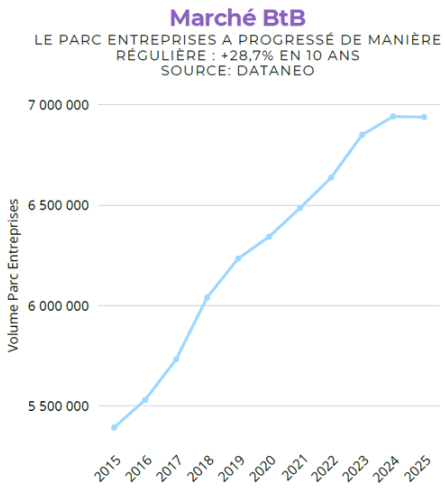
À l'inverse, une convergence assumée entre les cadres français et européen offrirait plusieurs bénéfices décisifs. Elle garantirait d'abord une meilleure lisibilité pour les acteurs économiques, en limitant les effets de seuil et les incohérences. Elle permettrait ensuite de préserver la compétitivité des entreprises françaises, notamment en leur permettant de s'appuyer sur des solutions locatives efficientes, en évitant toute superposition réglementaire incohérente. Enfin, elle maximiserait l'impact environnemental des politiques publiques, en assurant une mise en œuvre harmonisée et efficace des objectifs de transition.

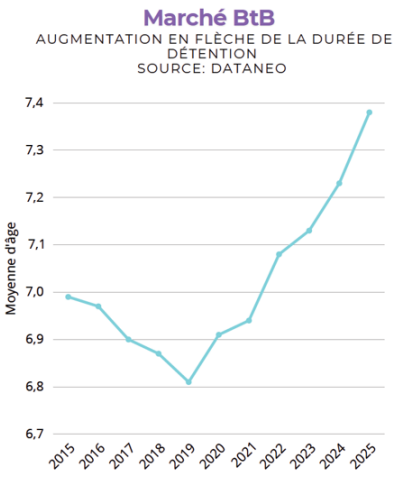
En définitive, la réussite de la décarbonation du secteur automobile repose en grande partie sur la capacité des pouvoirs publics à simplifier et à aligner leurs interventions. En redonnant aux flottes d'entreprises toute leur place dans cette stratégie, et en leur offrant un cadre clair, stable et cohérent, il est possible d'accélérer significativement la transformation du parc automobile, au bénéfice de l'économie comme du climat.

Leslie Passeron / Régis Masera

Arval Mobility Observatory

**Les chiffres des immatriculations à fin mai 2026, résultant de commandes passées fin 2025 / début 2026, ne reflètent pas les conséquences des tensions en Iran, ayant modifié l'attractivité des différentes motorisations des véhicules. Ces impacts devraient*





Cette publication a été réalisée par BNP Paribas à titre informatif uniquement. Les opinions exprimées sont des points de vue personnels et BNP Paribas ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence résultant de leur utilisation. Bien que les informations aient été obtenues

de sources que BNP Paribas considère comme fiables, elles n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. Les informations et opinions fournies ne constituent pas une recommandation, une sollicitation ou une offre de BNP Paribas ou de ses partenaires, et ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière d'investissement, de fiscalité, de droit, de comptabilité ou autres.

© BNP PARIBAS. Tous droits réservés

BNP PARIBAS